



Société anonyme au capital de 1 010 261 206,25 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LES RISQUES

PILIER 3 31.03.2023

SOMMAIRE

1	CHIFFRES CLÉS	3
2	GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	5
	2.1 Fonds propres	5
	2.2 Expositions pondérées et exigences de fonds propres	6
	2.3 Ratio de levier	7
	2.4 Ratio de conglomérat financier	7
	2.5 Informations quantitatives complémentaires sur le capital et l'adéquation des fonds propres	8
3	RISQUE DE CREDIT	9
	3.1 Informations quantitatives	9
	3.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit	11
4	RISQUE DE CONTREPARTIE	12
	4.1 Informations quantitatives	12
5	RISQUE DE MARCHÉ	13
	5.1 Evolution de la VaR de trading	13
	5.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de marché	14
6	RISQUE DE LIQUIDITÉ	15
	6.1 Réserve de liquidité	15
	6.2 Ratios réglementaires	15
7	ANNEXES	18
	7.1 Index des tableaux du Rapport sur les risques	18

1 CHIFFRES CLÉS

Les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après prennent en compte les dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9, et ce sur tout l'historique considéré.

TABLEAU 1 : INDICATEURS CLES (KM1)

(En M EUR)		31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022	31.03.2022
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	48 333	48 639	47 614	47 254	48 211
2	Fonds propres de catégorie 1	59 262	58 727	57 053	56 024	56 443
3	Fonds propres totaux	69 398	69 724	69 444	67 835	66 990
EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA)						
4	Montant total de RWA	361 043	360 465	371 645	367 637	376 636
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,39%	13,49%	12,81%	12,85%	12,80%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	16,41%	16,29%	15,35%	15,24%	14,99%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	19,22%	19,34%	18,69%	18,45%	17,79%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,14%	2,12%	2,12%	2,12%	2,12%
EU 7b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	1,20%	1,19%	1,19%	1,19%	1,19%
EU 7c	dont à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (%)	1,60%	1,59%	1,59%	1,59%	1,59%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,14%	10,12%	10,12%	10,12%	10,12%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,23%	0,16%	0,08%	0,05%	0,04%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
11	Exigence globale de coussin (%)	3,73%	3,66%	3,58%	3,55%	3,54%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,87%	13,78%	13,70%	13,67%	13,66%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	7,68%	7,80%	7,12%	7,16%	7,11%
RATIO DE LEVIER						
13	Mesure de l'exposition totale ⁽¹⁾	1 435 255	1 344 870	1 392 918	1 382 334	1 319 813
14	Ratio de levier (%)	4,13%	4,37%	4,10%	4,05%	4,28%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 14b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%) ⁽²⁾	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,09%
EXIGENCE DE COUSSIN LIE AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE						

LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%) ⁽²⁾	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,09%
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	251 709	246 749	242 177	238 136	235 333
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	428 006	437 050	434 078	420 815	409 590
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	259 253	262 381	258 705	245 812	235 158
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	168 752	174 670	175 377	175 003	174 432
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	149,63%	141,41%	138,05%	136,00%	134,72%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET						
18	Financement stable disponible total	621 713	617 491	617 615	615 879	629 042
19	Financement stable requis total	542 352	543 549	548 457	549 492	561 828
20	Ratio NSFR (%)	114,63%	113,60%	112,61%	112,08%	111,96%

(1) L'exigence de fonds propres applicable au groupe Société Générale au titre du Pilier 2 s'élève à 2,12% (dont 1,19% en CET1) jusqu'au 31/12/2022, portant l'exigence de fonds propres SREP totale à 10,12%.

(2) La mesure de l'exposition de levier tient compte, sur tout l'historique considéré, de l'option d'exemption temporaire de certaines expositions banques centrales permise par la réglementation européenne.

(3) L'exigence de ratio de levier applicable au groupe Société Générale est de 3,09% (rehaussement de l'exigence réglementaire initiale de 3% en lien avec l'exemption banques centrales susmentionnée) jusqu'au 31/03/2022, puis est de 3% à compter du 30/06/2022.

TABLEAU 2 : TLAC – INDICATEURS CLES (KM2)

		TLAC				
<i>(En M EUR)</i>		31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022	31.03.2022
FONDS PROPRES ET INSTRUMENTS DE DETTES ELIGIBLES, RATIOS ET ELEMENTS CONSTITUTIFS ⁽¹⁾						
1	Fonds propres et instruments de dettes éligibles	121 022	121 249	119 337	116 539	114 436
2	Montant total d'expositions pondérées (RWA) du Groupe	361 043	360 465	371 645	367 637	376 636
3	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage des RWA	33,52%	33,64%	32,11%	31,70%	30,38%
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 435 255	1 344 870	1 392 918	1 382 334	1 319 813
5	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage de l'exposition de levier	8,43%	9,02%	8,57%	8,43%	8,67%
6a	Application de l'exemption prévue par le règlement (UE) n° 2019/876, article 72 ter, paragraphe 4	Non	Non	Non	Non	Non
6b	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC	12 637	11 430	9 287	9 023	7 114
6c	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC	85,40%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Avec prise en compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré.

Le Groupe présente, au 31 mars 2023, un ratio TLAC de 33,52% des expositions pondérées (RWA) en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 3,5% des RWA (ratio de 34,12% sans prise en compte de cette option), pour une exigence réglementaire de 21,73%, et de 8,43% de l'exposition de levier pour une exigence réglementaire de 6,75%.

2 GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

2.1 FONDS PROPRES

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE ⁽¹⁾

(En M EUR)	31.03.2023	31.12.2022
Capitaux propres part du Groupe	68 747	66 451
Titres super subordonnés (TSS)	(10 823)	(10 017)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(0)	(0)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	57 924	56 434
Participations ne donnant pas le contrôle	5 473	5 207
Immobilisations incorporelles	(2 116)	(2 161)
Écarts d'acquisitions	(3 471)	(3 478)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 983)	(1 879)
Déductions et retraitements prudentiels	(7 494)	(5 484)
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	48 333	48 639
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	10 823	10 017
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	224	209
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(118)	(138)
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	59 262	58 727
Instruments <i>Tier 2</i>	11 702	12 549
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	251	238
Déductions <i>Tier 2</i>	(1 817)	(1 790)
Fonds propres globaux	69 398	69 724
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES	361 043	360 464
Expositions pondérées au titre des risques de crédit et de contrepartie	302 343	300 694
Expositions pondérées au titre du risque de marché	12 677	13 747
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	46 023	46 023
Ratios de solvabilité		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	13,39%	13,49%
Ratio <i>Tier 1</i>	16,41%	16,29%
Ratio Global	19,22%	19,34%

(1) Ratios établis selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance, et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 au 31 décembre 2022 de 13,34% sans phasage, soit un effet phasage de +17 pb) et les effets des mesures transitoires Covid-19 prises par la BCE et prenant fin au 31 décembre 2022.

2.2 EXPOSITIONS PONDEREES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

TABLEAU 4 : VUE D'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PONDEREES (OV1)

	Expositions pondérées (RWA)		Exigences totales de fonds propres
(En M EUR)	31.03.2023	31.12.2022	31.03.2023
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	270 289	269 084	21 623
<i>dont approche standard</i>	93 722	94 083	7 498
<i>dont approche notations internes simple (IRBF)</i>	4 298	4 190	344
<i>dont approche par référencement</i>	790	667	63
<i>dont actions selon la méthode de pondération simple</i>	2 770	2 753	222
<i>dont autres actions traitées en approche IRB</i>	16 328	13 864	1 306
<i>dont approche notations internes avancée (IRBA)</i>	152 383	153 528	12 191
Risque de contrepartie – CCR	24 449	23 803	1 956
<i>dont approche standard</i>	7 312	6 649	585
<i>dont méthode du modèle interne (IMM)</i>	11 980	12 381	958
<i>dont expositions sur une CCP</i>	1 080	918	86
<i>dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA</i>	3 150	2 805	252
<i>dont autres CCR</i>	927	1 050	74
Risque de règlement	10	6	1
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	7 595	7 801	608
<i>dont approche SEC-IRBA</i>	2 559	2 706	205
<i>dont SEC-ERBA (y compris IAA)</i>	4 012	4 023	321
<i>dont approche SEC-SA</i>	1 023	1 072	82
<i>dont 1 250%/déductions</i>	-	-	-
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	12 677	13 747	1 014
<i>dont approche standard</i>	2 241	1 932	179
<i>dont IMA</i>	10 436	11 816	835
Grands risques	-	-	-
Risque opérationnel	46 023	46 023	3 682
<i>dont approche élémentaire</i>	-	-	-
<i>dont approche standard</i>	1 290	1 290	103
<i>dont approche par mesure avancée</i>	44 733	44 733	3 579
Montants (inclus dans la section « risque de crédit » supra) inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de 250%)	7 010	7 319	561
TOTAL	361 043	360 465	28 883

TABLEAU 5 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDEREES PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 31.03.2023	Total 31.12.2022
Banque de détail en France	100,4	0,0	5,1	105,5	106,3
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	108,9	0,2	4,6	113,7	112,0
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	81,2	11,3	29,0	121,5	123,7
Hors Pôles	11,8	1,2	7,4	20,3	20,3
Groupe	302,3	12,7	46,0	361,0	362,4

Les données 2022 ont été retraitées conformément aux normes IFRS17 et IFRS9 pour les entités d'assurance.

Au 31 mars 2023, la ventilation des expositions pondérées (361 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit et de contrepartie représentent 84% des expositions pondérées (dont 36% pour la Banque de détail et Services Financiers Internationaux) ;
- le risque de marché représente 4% des expositions pondérées (dont 89% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- le risque opérationnel représente 13% des expositions pondérées (dont 63% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

2.3 RATIO DE LEVIER

TABLEAU 6 : SYNTHESE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMETRE PRUDENTIEL A L'EXPOSITION DE LEVIER (1)

(En M EUR)	31.03.2023	31.12.2022
Fonds Propres Tier 1(2)	59 262	58 727
Total des actifs dans le bilan prudentiel(3)	1 406 657	1 339 864
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	52	(7 197)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres(4)	15 087	15 156
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	121 986	123 022
Ajustements techniques et réglementaires	(108 527)	(125 976)
<i>dont exemption banques centrales(5)</i>	-	-
Exposition de levier	1 435 255	1 344 870
Ratio de levier	4,13%	4,37%

(1) Ratio établi selon les règles CRR2 et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio de levier au 30 septembre 2022 de 4,06% sans phasage, soit un effet phasage de +4 pb).

(2) La présentation du capital est disponible en tableau 3.

(3) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance).

(4) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toute autre opération sur titres similaire.

(5) Changement de la borne d'ouverture

2.4 RATIO DE CONGLOMERAT FINANCIER

Au 31 décembre 2022, le ratio de conglomérat financier était de 144,4%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 75,5 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 52,3 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2021, le ratio de conglomérat financier était de 150%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 76,1 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 50,9 milliards d'euros.

2.5 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE CAPITAL ET L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

**TABLEAU 7 : COMPARAISON DES FONDS PROPRES ET DES RATIOS DE SOLVABILITE ET DE LEVIER AVEC
ET SANS APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES A LA NORME IFRS 9 (IFRS9-FL)**

(En M EUR)		31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022	31.03.2022
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	48 333	48 639	47 614	47 254	48 211
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	48 006	48 011	47 043	46 906	47 728
3	Fonds propres de catégorie 1	59 262	58 727	57 053	56 024	56 443
4	Fonds propres de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	58 935	58 100	56 482	55 676	55 960
5	Total des Fonds propres	69 398	69 724	69 444	67 835	66 990
6	Total des Fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	69 071	69 096	68 873	67 486	66 507
TOTAL DES ACTIFS PONDERES EN FONCTION DU RISQUE (MONTANTS)						
7	Total des expositions pondérées en fonction du risque	361 043	360 465	371 645	367 637	376 636
8	Total des expositions pondérées en fonction du risque comme si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	361 038	360 435	371 645	367 610	376 482
RATIOS DE FONDS PROPRES						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	13,39%	13,49%	12,81%	12,85%	12,80%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	13,30%	13,32%	12,66%	12,76%	12,68%
11	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	16,41%	16,29%	15,35%	15,24%	14,99%
12	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	16,32%	16,12%	15,20%	15,15%	14,86%
13	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA)	19,22%	19,34%	18,69%	18,45%	17,79%
14	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	19,13%	19,17%	18,53%	18,36%	17,67%
RATIO DE LEVIER						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽¹⁾	1 435 255	1 344 870	1 392 918	1 382 334	1 319 813
16	Ratio de levier	4,13%	4,37%	4,10%	4,05%	4,28%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	4,11%	4,32%	4,06%	4,03%	4,24%
<i>(1) Mesure de l'exposition de levier tenant compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré et de l'option d'exemption de certaines expositions banques centrales jusqu'au 31 mars 2022 inclus.</i>						

3 RISQUE DE CREDIT

3.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 8 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (CR1)

31.03.2023															
Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions									Sûretés et garanties financières reçues			
Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – dépréciations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sortie du bilan cumulée	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾				
<i>(En M EUR)</i>															
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	255 492	255 453	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	551 523	495 944	39 050	15 920	-	15 912	(3 131)	(1 086)	(2 045)	(7 829)	-	(7 824)	-	298 924	5 019
Banques centrales	12 616	12 616	0	13	-	13	(0)	(0)	-	(13)	-	(13)	-	50	-
Administrations publiques	25 337	18 428	284	129	-	129	(8)	(7)	(1)	(69)	-	(69)	-	6 930	26
Établissements de crédits	25 694	25 270	409	32	-	32	(5)	(4)	(1)	(8)	-	(8)	-	2 257	12
Autres sociétés financières	40 022	37 490	79	159	-	159	(8)	(5)	(4)	(132)	-	(132)	-	9 388	27
Sociétés non financières	246 285	218 230	21 143	10 170	-	10 165	(2 025)	(688)	(1 336)	(4 848)	-	(4 844)	-	124 128	3 540
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	60 356	51 625	7 652	4 664	-	4 664	(692)	(250)	(442)	(2 347)	-	(2 347)	-	40 752	1 694
Ménages	201 569	183 910	17 135	5 415	-	5 413	(1 085)	(382)	(703)	(2 759)	-	(2 758)		156 170	1 414
Encours des titres de créances	61 342	60 679	114	240	-	240	(15)	(7)	(8)	(54)	-	(54)		8 062	-
Banques centrales	4 030	3 976	54	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Administrations publiques	42 720	42 364	7	104	-	104	(6)	(5)	(0)	(6)	-	(6)		-	-
Établissements de crédits	4 609	4 556	52	-	-	-	(7)	(0)	(7)	-	-	-		321	-
Autres sociétés financières	3 491	3 290	1	-	-	-	(1)	(0)	(1)	-	-	-		1 899	-
Sociétés non financières	6 492	6 492	-	136	-	136	(0)	(0)	-	(49)	-	(49)		5 843	-
Expositions hors bilan	503 458	487 619	15 840	1 102	-	1 102	(594)	(212)	(382)	(285)	-	(285)		71 396	215
Banques centrales	292	292	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-		37	-
Administrations publiques	6 337	6 303	34	0	-	0	(1)	(1)	(0)	-	-	-		3 693	0
Établissements de crédits	185 163	184 802	361	96	-	96	(2)	(1)	(0)	(1)	-	(1)		751	6
Autres sociétés financières	85 730	85 330	400	26	-	26	(17)	(8)	(9)	(4)	-	(4)		10 973	14
Sociétés non financières	211 064	197 972	13 092	924	-	924	(515)	(176)	(339)	(262)	-	(262)		52 182	175
Ménages	14 871	12 919	1 952	56	-	56	(60)	(26)	(34)	(18)	-	(18)		3 760	20
TOTAL	1 371 815	1 299 694	55 043	17 261	-	17 253	(3 740)	(1 304)	(2 435)	(8 168)	-	(8 163)		378 382	5 234

(1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés.

(3) Actifs dépréciés.

3.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CREDIT

TABLEAU 9 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE INTERNE (CR8)

<i>(En M EUR)</i>	Expositions pondérées (RWA)
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration précédente (31.12.2022)	181 596
Taille de l'actif (+/-)	3 441
Qualité de l'actif (+/-)	(26)
Mises à jour des modèles (+/-)	-
Méthodologie et politiques (+/-)	(1 503)
Acquisitions et cessions (+/-)	-
Variations des taux de change (+/-)	(368)
Autres (+/-)	-
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration (31.03.2023)	183 139

4 RISQUE DE CONTREPARTIE

4.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 10 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

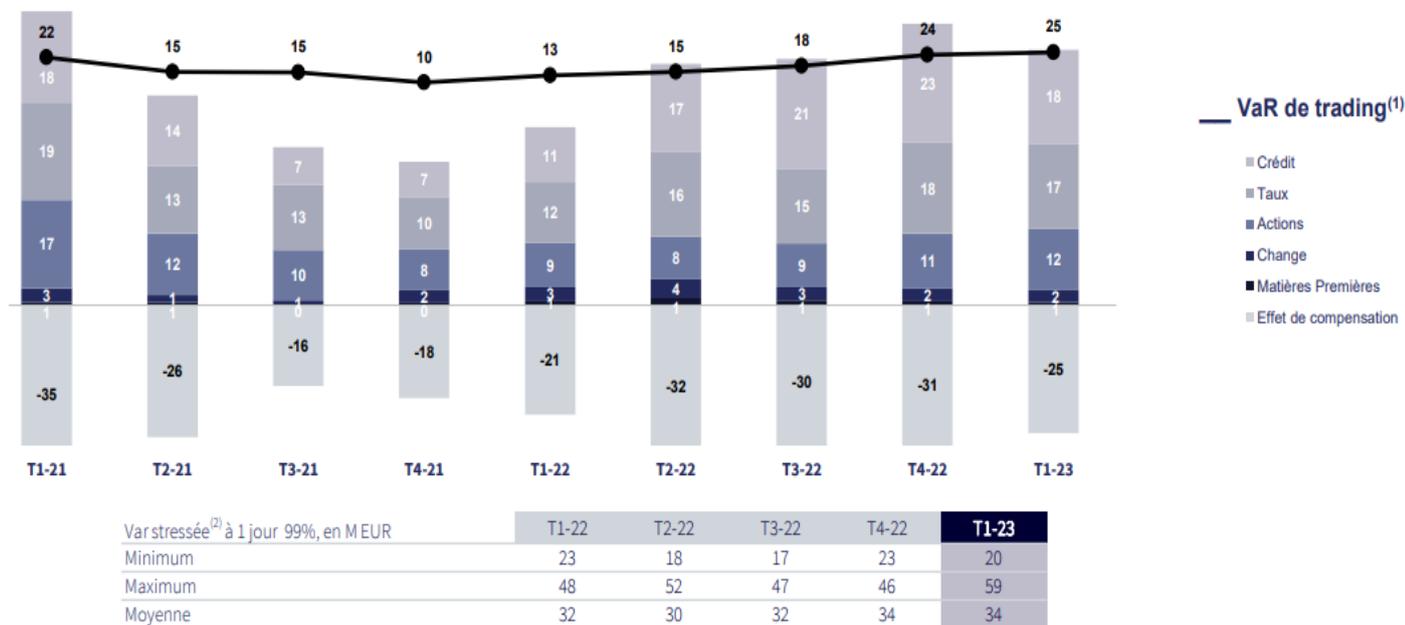
<i>(En M EUR)</i>	Expositions pondérées (RWA)
RWA de fin de la période précédente (31.12.2022)	12 475
Taille de l'actif	432
Qualité de crédit des contreparties	(125)
Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	-
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
Acquisitions et cessions	-
Variations des taux de Change	(706)
Autres	-
RWA de fin de la période de reporting (31.03.2023)	12 076

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) qui est de 2 milliards d'euros en méthode avancée.

5 RISQUE DE MARCHÉ

5.1 EVOLUTION DE LA VAR DE TRADING

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading*, en millions d'euros :



(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

(2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

5.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE MARCHE

TABLEAU 11 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDEE SUR LES MODELES INTERNES (MR2-B)

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
RWA à la fin de la période précédente (31.12.2022)	3 504	6 886	811	615	-	11 816	945
<i>Ajustement réglementaire</i>	(2 567)	(5 078)	(147)	(94)	-	(7 885)	(631)
<i>RWA à la fin du précédent trimestre</i>	936	1 808	665	521	-	3 930	314
Variations des niveaux de risque	(52)	793	(70)	105	-	776	62
Actualisations/modifications du modèle	451	(1 189)	-	-	-	(739)	(59)
Méthodologie et politiques						-	-
Acquisitions et cessions						-	-
Variations des taux de change	1	2				3	0
Autres						-	-
<i>RWA à la fin de la période considérée</i>	1 336	1 414	595	626	-	3 971	318
<i>Ajustement réglementaire</i>	2 051	4 246	167	-	-	6 465	517
RWA à la fin de la période (31.03.2023)	3 388	5 661	762	626	-	10 436	835

Les effets sont définis comme suit :

- Ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- Variations des niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- Actualisations/modifications du modèle : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;
- Méthodologie et politiques : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- Acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes métiers ;
- Variations des taux de change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.1 RESERVE DE LIQUIDITE

TABLEAU 12 : RESERVE DE LIQUIDITE

(En Md EUR)	31.03.2023	31.12.2022
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	212	195
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	56	59
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	29	24
TOTAL	296	279

6.2 RATIOS REGLEMENTAIRES

Les exigences réglementaires en matière de risque de liquidité sont appréhendées au travers de deux ratios :

- le Liquidity Coverage Ratio (LCR), ratio court terme, dont l'objectif est de s'assurer que les établissements disposent d'actifs liquides de qualité et quantité suffisantes pour couvrir, durant trente jours, une crise de liquidité sévère, combinant une crise systémique de marché et une crise spécifique ; l'exigence réglementaire minimale est de 100% à tout moment ;
- le Net Stable Funding Ratio (NSFR), ratio long terme de transformation du bilan, qui compare les besoins de financement générés par les activités des établissements à leurs ressources stables ; le niveau minimal exigé est de 100%.

Afin de respecter ces exigences, le Groupe s'assure que ses ratios réglementaires sont gérés bien au-delà des exigences réglementaires minimales fixées par la directive 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 (CRD5) et le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2)¹.

Le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 171% fin mars 2023 contre 141% à fin 2022. Depuis qu'il est en vigueur, le ratio NSFR s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% et s'élève à 115% à fin mars 2023 contre 114% à fin 2022.

Par ailleurs, afin de compléter son dispositif, le Groupe dispose d'indicateurs de suivi adaptés, en particulier le suivi d'impasses de liquidité sous divers scénarii de stress et sous conditions normales, par devise significative et toutes devises confondues, qui peuvent être assortis de contraintes additionnelles en matière d'objectif et de niveau minimal. Les indicateurs de liquidité en USD font également l'objet d'un suivi spécifique.

¹ Plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 : Le texte relatif au LCR, publié en octobre 2014, a depuis été complété par un Acte Délégué corrigendum qui est entré en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1er janvier 2018. L'exigence de NSFR incluse dans le texte CRR2 (EU) 2019/876 du 20 mai 2019 s'applique depuis juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

TABLEAU 13 : RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE – LCR (LIQ1)

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022
Trimestre se terminant le	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022	31.03.2023	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022
Actifs liquides de haute qualité								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					251 709	246 749	242 177	238 136
Sorties de trésorerie								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	231 433	232 177	231 136	228 527	18 447	18 687	18 693	18 415
<i>Dépôts stables</i>	130 516	126 164	122 569	121 113	6 526	6 308	6 128	6 056
<i>Dépôts moins stables</i>	96 367	101 370	103 742	102 398	11 898	12 357	12 544	12 341
Financements de gros non garantis	302 525	309 913	307 312	301 779	159 438	166 535	165 700	162 798
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	70 962	71 734	72 616	72 562	17 262	17 451	17 659	17 653
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	219 944	224 717	220 519	214 152	130 558	135 622	133 863	130 080
<i>Créances non garanties</i>	11 618	13 462	14 178	15 065	11 618	13 462	14 178	15 065
Financements de gros garantis					101 721	103 466	105 934	106 023
Exigences complémentaires	218 726	215 310	209 420	200 219	79 021	77 934	74 769	68 608
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	44 525	44 389	41 600	36 427	42 405	42 350	39 552	34 448
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	11 100	10 677	10 853	10 457	11 100	10 677	10 853	10 457
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	163 101	160 243	156 967	153 334	25 515	24 907	24 365	23 703
Autres obligations de financement contractuelles	67 416	68 539	67 450	63 817	67 416	68 539	67 450	63 817
Autres obligations de financement éventuel	71 197	69 000	64 106	60 740	1 963	1 890	1 531	1 155
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					428 006	437 050	434 078	420 815
Entrées de trésorerie								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	314 084	312 015	309 590	304 082	101 517	100 769	99 420	96 209
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	52 533	54 460	52 794	50 404	44 690	46 646	45 204	42 819
Autres entrées de trésorerie	118 105	119 855	118 402	110 543	113 046	114 965	114 081	106 784
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	484 723	486 330	480 786	465 030	259 253	262 381	258 705	245 812
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	384 397	384 265	376 735	360 313	259 253	262 381	258 705	245 812
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					251 709	246 749	241 995	237 934
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					168 752	174 670	175 373	175 003
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					149,63%	141,41%	138,06%	136,00%

Au 31 mars 2023, la moyenne des LCR de Société Générale s'établit à 150% (moyenne arithmétique des douze LCR de fin de mois d'avril 2022 à mars 2023, conformément à l'exigence de publication prudentielle émanant du règlement (UE) N°2019/876).

Le LCR au 31 mars 2023 est de 171%, soit un surplus de liquidité de 111 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire de 100%. Au 31 décembre 2022, le LCR était de 141%, correspondant alors à un surplus de liquidité de 74 milliards d'euros. Le numérateur du LCR est de 268 milliards d'euros au 31 mars 2023, en augmentation de 13 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2022, sous l'effet conjugué d'une moindre utilisation de liquidité sur les activités de marché et de levées de cash supplémentaires sur les marchés monétaires. Au dénominateur, les sorties nettes de trésorerie ont diminué pendant la même période de 24 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR inclut, au 31 mars 2023, 212 milliards d'euros de réserves en banques centrales disponibles (79%) et 44 milliards d'euros d'actifs liquides de Niveau 1 (16%), ainsi que 12 milliards (5%) d'actifs liquides de Niveau 2. Au 31 décembre 2022, le numérateur, qui s'élevait à 255 milliards d'euros, comportait 96% de réserves banques centrales disponibles et d'actifs liquides de Niveau 1.

L'euro représente, au 31 mars 2023, 60% des actifs liquides de haute qualité totaux de Société Générale. Le dollar américain représente également plus de 5% des actifs liquides du Groupe, avec un poids de 21%, ainsi que le franc suisse avec un poids de 6%. Le profil de liquidité du Groupe en dollars américains est encadré par une série de seuils portant sur diverses métriques, incluant des indicateurs d'excès de liquidité sous stress en dollars américains.

Société Générale structure ses sources de financement pour éviter une dépendance trop importante à une contrepartie ou à un segment de marché donnés, en définissant et surveillant des métriques de risques de concentration sur les marchés de financements sécurisés et non sécurisés. Les financements court terme non sécurisés sont par exemple soumis à des seuils par type de contrepartie (entreprises, banques centrales, secteur public, gestionnaires d'actifs, etc.). Les financements sécurisés sont encadrés de manière à éviter qu'une diminution de la liquidité sur un segment du marché du *repo* (par contrepartie, par collatéral sous-jacent, par devise) n'affecte matériellement le refinancement des inventaires sur le marché. Par ailleurs, le financement long terme du Groupe est structurellement diversifié. Le programme de financement « *plain vanilla* » est réparti par devise, par instrument et par région, et touche une large base d'investisseurs. Les financements structurés sont très granulaires (différents réseaux de distribution) et offrent une diversification en termes de types d'investisseurs.

Dans son calcul de LCR, Société Générale tient compte des besoins en collatéraux résultant d'une diminution de sa note de crédit de trois niveaux pour ses entités d'émissions de *covered bonds* et pour d'autres entités utilisées dans les activités de marchés de capitaux. Société Générale intègre aussi dans son calcul de LCR un choc de marché négatif potentiel, sur la base d'une approche historique sur 24 mois.

Des réserves spécifiques couvrent les besoins de financement intra-journaliers. Ces réserves sont prises en compte lors des *stress tests* liquidité basés sur des modèles internes et qui sous-tendent le contrôle de l'horizon de survie sous stress de Société Générale.

7 ANNEXES

7.1 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3		Page		Références réglementaires EBA
	31.12.2022	Titre	Pilier 3 31.12.2022	Pilier 3 31.03.2023	
1	1	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque		7	
	2	Couverture des engagements douteux		9	
1	3	Coût du risque		9	
1	4	Risque de marché : VaR et SVaR		10	
1	5	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation		12	IRRBB1
1	6	Indicateurs clés		13	3 KM1
1	7	TLAC – Indicateurs clés		15	4 KM2
3	8	Actifs et passifs financiers et dérivés impactés par la réforme des taux d'intérêt de référence		44	
5	9	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel		56	
5	10	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités		56	CC2
5	11	Entités exclues du périmètre prudentiel		58	
5	12	Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>		61	
5	13	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres		61	
5	14	Composition de l'exigence prudentielle minimale de capital pour Société Générale		62	
5	15	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité		62	5
5	16	Déductions et retraitements prudentiels CET1		63	
5	17	Vue d'ensemble des expositions pondérées		64	6 OV1
5	18	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque		65	
5	19	Contribution des principales filiales aux expositions pondérées (RWA) du Groupe		65	
5	20	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition de levier		67	7
5	21	Conglomérat financier – Montant d'exigences de fonds propres et ratio		68	INS2
5	22	Comparaison des fonds propres et des ratios de solvabilité et de levier avec et sans application des dispositions transitoires IFRS 9		69	8 IFRS9-FL
5	23	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance		69	INS1
5	24	Composition des fonds propres réglementaires		70	CC1
5	25	TLAC – Composition		74	TLAC1
5	26	TLAC – Hiérarchie des créanciers de l'entité de résolution		75	TLAC3
5	27	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier		77	LR1-LRSUM

5	28	Ratio de levier – Déclaration commune	78	LR2-LRCOM
5	29	Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	80	LR3-LRSPL
5	30	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	81	CCyB1
5	31	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	82	CCyB2
5	32	Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires	83	LI1
5	33	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers	87	LI2
5	34	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)	89	PV1
6	35	Agences de notation utilisées en approche standard	98	
6	36	Champ d'application des approches IRB et standard	98	CR6-A
6	37	Périmètre d'application des approches IRB et standard pour le Groupe	99	
6	38	Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences	100	
6	39	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	101	
6	40	Comparaison des paramètres de risque : LGD estimées et des valeurs réalisées hors clientèle de détail	102	
6	41	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	103	
6	42	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBA	104	CR9
6	43	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBF	108	CR9
6	44	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBA	110	CR9.1
6	45	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBF	113	CR9.1
6	46	Comparaison des paramètres de risque : LGD, EAD estimées et réalisées – Clientèle de détail	114	
6	47	Catégories d'expositions	116	
6	48	Variation des expositions pondérées (RWA) par approche (risque de crédit et risque de contrepartie)	118	
6	49	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	121	10 CR1
6	50	Variations du stock de prêts et avances non performants	123	CR2
6	51	Qualité de crédit des expositions restructurées	123	CQ1
6	52	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	125	CQ3
6	53	Qualité de crédit des expositions non performantes par situation géographique	127	CQ4
6	54	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	131	CQ5
6	55	Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution	133	CQ7
6	56	Échéance des expositions	134	CR1-A
6	57	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue	134	CR3

		d'ensemble			
6	58	Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs	135		
6	59	Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle des moratoires	136		
6	60	Informations sur les prêts et avances nouvellement consentis fournis dans le cadre des nouveaux régimes de garantie publique applicables introduits en réponse à la crise Covid-19	137		
6	61	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'expositions et approche	138		
6	62	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	139		CR4
6	63	Approche standard – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	142		CR5
6	64	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBA	143		CR6
6	65	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBF	151		CR6
6	66	Approche interne – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit	155		CR7
6	67	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBA	156		CR7-A
6	68	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBF	158		CR7-A
6	69	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche interne	159	11	CR8
6	70	Expositions de financement spécialisé – Approche interne	160		CR10.1-10.4
6	71	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	161		CR10.5
7	72	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par catégorie d'expositions et approche	170		
7	73	Analyse des expositions au risque de contrepartie par approche	171		CCR1
7	74	Expositions sur les contreparties centrales	172		CCR8
7	75	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	173		CCR5
7	76	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	173		CCR2
7	77	Approche interne – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions et échelle de probabilité de défaut	174		CCR4
7	78	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	176		CCR3
7	79	Expositions sur dérivés de crédit	177		CCR6
7	80	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de contrepartie dans le cadre de l'IMM	178	12	CCR7
8	81	Qualité des positions de titrisation conservées ou acquises	185		
8	82	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	187		SEC1
8	83	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	188		SEC2
8	84	Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	189		SEC5

8	85	Agences de notation utilisées en titrisation par type de sous-jacents	191		
8	86	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor	192		SEC3
8	87	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur	194		SEC4
9	88	VaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	206		
9	89	SVaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	207		
9	90	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	208		
9	91	Expositions pondérées et exigences de fonds propres au titre du risque de marché par composante de risques	210		
9	92	Exigences de fonds propres et expositions pondérées par type de risque de marché	210		
9	93	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	212		MR1
9	94	Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	212		MR2-A
9	95	Valeurs de l'approche fondée sur les modèles internes pour les portefeuilles de négociation	213		MR3
9	96	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	213	14	MR2-B
10	97	Exigences de fonds propres et expositions pondérées pour risque opérationnel	223		OR1
11	98	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation	228		IRRB1
11	99	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	229		
12	100	Actifs grevés et actifs non grevés	235		AE1
12	101	Sûretés reçues	236		AE2
12	102	Sources des charges grevant les actifs	237		AE3
12	103	Réserve de liquidité	238	15	
12	104	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	239	16	LIQ1
12	105	Ratio de financement stable net (NSFR)	241		LIQ2
12	106	Bilan échéancé	243		
14	107	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	262		modele 1
14	108	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés	266		modele 2
14	109	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	267		modele 4
14	110	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique	268		modele 5
14	111	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	274		modele 10